DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2016-169

ZAC MASCAREIGNES

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN BATI (BA 6) A LA S.A.I BOURBON PSY

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 2 novembre 2016 et affichée le 2 novembre 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 14 NOV 2016

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi huit novembre, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1ère adjointe, M. Bernard Robert 3ème adjoint, Mme Jasmine Béton 4ème adjointe, Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6ème adjoint, Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9ème adjoint, M. Armand Mouniata 10ème adjoint, M. Sergio Erapa 11ème adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2ème adjointe (par Mme Paulette Lacpatia 1ère adjointe), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), M. Jean-Hubert M'Simbona (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Karine Mounien, (par M. Sergio Erapa 11ème adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Mikaëla Latra), Mme Karine Infante (par Mme Annick Le Toullec), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Bibi-Fatima Anli (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Anne-Laure Boyer (Mme Danila Bègue).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec (17h09), Mme Valérie Auber (17h10), M. Patrick Jardinot (17h10), M. Patrice Payet (17h14).

Départ (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber (18h05), M. Patrick Jardinot (18h05),

Absent (s): Mme Cala M'Rhéhouri, Mme Firose Gador.

.....
.....

Affaire n°2016-169

ZAC MASCAREIGNES
CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN BATI (BA 6)
A LA S.A.I BOURBON PSY

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande de la S.A.I Bourbon Psy du 04 mai 2016,

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » en date du 27 octobre 2016,

Vu le rapport présenté en séance du 8 novembre 2016 portant sur la cession de la parcelle de terrain bâti à la S.A.I Bourbon Psy,

M. Robert ne prend pas part au vote,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la cession de la parcelle de terrain bâti à la S.A.I Bourbon Psy, cadastrée section BA n°6 d'une superficie de 21 874 m² pour un montant restant à déterminer en fonction des loyers restant dus à la date de la signature de l'acte,

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

ZAC MASCAREIGNES
CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN BATI (BA 6)
A LA S.A.I BOURBON PSY

Le présent rapport a pour objet la cession d'une parcelle de terrain bâti à la S.A.I Bourbon Psy, cadastrée section BA n°6 d'une superficie de 21 874 m².

Par courrier du 04 mai 2016, la S.A.I Bourbon Psy, représenté par le docteur Gérard d'ABBADIE, demande de lever l'option de promesse de vente mentionnée dans le bail à construction en cours.

Pour mémoire, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC « Mascareignes », un bail à construction a été signé entre la SEMADER (le concessionnaire de l'époque) et la SA « Les Flamboyants » (dénommée aujourd'hui la SAI Bourbon Psy), le 06 juillet 1994, pour une durée de 30 ans, pour la construction de la clinique des Flamboyants.
Ledit bail a été transféré à la Ville à la clôture de la concession avec la SEMADER, fin 2008.

Les termes du bail à construction sont les suivants :

- Durée : 30 ans, du 1er juillet 1994 au 30 juin 2024.
- Loyer : 130 776 Francs par an, actualisé à 20 435,09 €/an (avec révision de prix)
- Promesse unilatérale de vente :
  - Date limite : au plus tard le 30 juin 2023
  - Prix de cession : 544 900 Francs, non révisable (soit 83 069 €) + totalité des loyers restant dus (du jour de la signature de l'acte jusqu'à expiration du bail).
  - Paiement comptant
  - Etre à jour du règlement de ses loyers.

La clinique des Flamboyants doit faire l'objet d'une réhabilitation. La S.A.I Bourbon Psy envisage de recourir à un emprunt pour financer les travaux et souhaite prendre une hypothèque. Celle-ci ne sera possible que si la société justifie de la pleine propriété.

Toutes les conditions de cession étant réunies, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle de terrain bâti à la S.A.I Bourbon Psy, cadastrée section BA n°6 d'une superficie de 21 874 m² pour un montant restant à déterminer en fonction des loyers restant dus à la date de la signature de l'acte.
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous documents relatifs à ce projet.

Affaire suivie par la Direction de l'aménagement du territoire – Service foncier